

# RAPPORT D'ACTIVITE PAPERTEAM NORMANDIE 2020

Ce rapport d'activité a pour but de faire le point sur les précédents accomplissements de la PAPERTEAM NORMANDIE. Il offre ainsi l'occasion de communiquer des informations importantes à tous ses membres. Qu'ils soient présents ou pas, ces derniers profitent d'un même niveau d'information. En outre, il permet de mesurer le degré de confiance des membres de la PAPERTEAM NORMANDIE à sa gouvernance. En effet, le rapport d'activité est soumis au vote des membres de la PAPERTEAM NORMANDIE. Ce faisant, en cas de vote défavorable, la gouvernance peut songer aux dispositions à prendre pour retrouver la confiance des membres de la PAPERTEAM NORMANDIE. Enfin, il permet également d'anticiper sur les besoins futurs...

## Table des matières

1) Les valeurs de la PAPERTEAM NORMANDIE.....	3
1) Les relations de la PAPERTEAM NORMANDIE avec son environnement.....	3
2) Le déroulement des activités de la PAPERTEAM NORMANDIE en 2019.....	4
3) Bilan comptable et financier.....	4
a) Valorisation du temps passé.....	4
b) Accueil et prise en charge des réunions.....	5
c) Budget communication.....	5
4) Les adhérents et membres de la PAPERTEAM NORMANDIE.....	6
5) Les Projets réalisés en 2019.....	6
6) Les Projets en perspectives en 2020.....	6
1) ANNEXES.....	7
2) ANNEXES.....	10

## LA PAPERTEAM NORMANDIE

Depuis 2018, la **PAPERTEAM Normandie** fédère, coordonne, rythme les actions en faveur de la promotion de la filière et du développement des compétences dans les entreprises du Papier Carton en région Normandie. Elle est constituée d'un noyau de 6 entreprises proches de l'agglomération rouennaise (départements 27 et 76) ainsi que du CFA AFI-LNR de Rouen également signataire de la charte.

Les membres de la PAPERTEAM Normandie ont tous signé une charte de bonne conduite en matière de concurrence visant à assurer la conformité des activités organisées dans le cadre de la **PAPERTEAM NORMANDIE** avec les règles de concurrence applicables en France, qu'elles soient d'origine nationale ou communautaire. La charte est signée par le représentant légal de chaque membre de la **PAPERTEAM NORMANDIE**, ainsi que par tout participant aux groupes de travail.

### 1 Les valeurs de la PAPERTEAM NORMANDIE

En 2020, les conditions sanitaires liées à la pandémie COVID 19 n'ont pas permis de rassembler les conditions idéales pour effectuer le travail sur les valeurs tel qu'il avait été envisagé pour renforcer cette cohésion, et partager une vision commune, régionale.

Il a été décidé de reporter ces travaux lorsque la crise sanitaire aura marqué le pas.

### 2 Les relations de la PAPERTEAM NORMANDIE avec son environnement

Courant 2020, les conditions sanitaires ont stoppé les actions de promotion envisagées en région Normandie avec les acteurs régionaux de l'orientation, de la formation et de l'insertion professionnelle : **AR2i Normandie, Conseil Régional de Normandie, MEDEF Normandie, CCI Normandie.**

Ces actions ont été reportées en 2021.



Figure 1 Partenaires régionaux de l'orientation et de l'insertion

### 3 Le déroulement des activités de la PAPERTEAM NORMANDIE en 2020

L'activité en 2020 a permis une réunion plénière, avant la crise sanitaire le 23 janvier 2020 et a repris un rythme distanciel, après le confinement national, à raison d'une réunion par mois :

- Le 21 août 2020 : rapport d'activité 2019 et animation de la Paperteam Normandie
- Le 21 septembre 2020 : actions de valorisation de la filière
- Le 21 octobre 2020 : organisation et communication sur la remise des CQP

Parmi les actions les plus marquantes de la **PAPERTEAM NORMANDIE**, nous pouvons citer :

- Malgré les conditions sanitaires, le **salon Emploi en Seine** est maintenu les 5 et 6 mars en présence de 2 entreprises de la Paperteam Normandie et du CFA AFI-LNR. Trois entreprises ont annulé leurs participations compte tenu des directives de leur groupe.
- La **Certification de Qualification Professionnelle pour la Conduite de ligne (Production et Transformation papetière)** à 17 stagiaires de 4 entreprises de la Paperteam.
- La **Certification de Qualification Professionnelle pour l'Animation d'équipe** à 5 stagiaires de 4 entreprises de la Paperteam.
- La capture vidéo dans 4 entreprises de la cérémonie de remise des CQP en présence des stagiaires, des tuteurs, des directions des sites et des formateurs de l'AFI-LNR. Cette activité a conduit l'AFIFOR à 5 réunions préparatoires en distanciel.
- La réalisation et la diffusion de **2 vidéos de promotion de la filière** :
  - [Fierté des compétences](#)
  - [Fierté des salariés](#)

## 4 Bilan comptable et financier

### 4.1 Valorisation du temps passé

Le temps alloué aux réunions et aux actions de promotion de la filière en région Normandie est évalué à 360 heures, **soit 0,2 ETP**.

De multiples compétences en stratégie, ingénierie, logistiques, pédagogiques et d'animation ont été mobilisées au cours de l'année 2020.

### Tableau 1 Temps passé à l'activité de la PAPERTEAM NORMANDIE en 2020

Par rapport à l'année 2019, l'activité en temps passé a diminué de 63% en raison exclusivement de la crise sanitaire ayant conduit à 2 confinements en 2020.

#### **4.2 Accueil et prise en charge des réunions**

Les frais de déplacement sont à la charge de chaque membre participant aux animations et actions.

Les frais de restauration pour chaque séance de travail sont à la charge de l'entreprise accueillante.

En 2020, l'AFIFOR a mis en place la visioconférence avec l'outil TEAMS et ouvert l'espace partagé MIP-AFIFOR-PAPERTEAM NORMANDIE à l'ensemble des membres.

#### **4.3 Budget communication**

Les frais de communication sont financés à compter de 2020 sur la ligne PAM (Promotion et Attractivité des Métiers) mobilisée par la Branche auprès de l'OPCO2i et pilotée par l'AFIFOR (cf. PV CPNE du 10 mars 2020) :

- Outils de promotion (captures vidéos) :	7 020€
- Emplois en Seine :	6 276€
- <b>Total</b>	<b>13 296€</b>

Le budget de communication a augmenté de 11% par rapport à l'année 2019.

## 5 Les adhérents et membres de la PAPERTEAM NORMANDIE EN 2020

ENTREPRISE	Nom - Prénom	MAIL	Réunion Plénière	GROUPES PROJETS		Charte signée
				Groupe 1 - Promotion des Métiers <i>Sophie Dion</i>	Groupe 2 - Formations CQP <i>Xavier Gillot</i>	
AFIFOR	Margain Isabelle	<a href="mailto:isabelle.margain@afifor.fr">isabelle.margain@afifor.fr</a>	X			OUI
AFIFOR	Dion Sophie	<a href="mailto:sophie.dion@afifor.fr">sophie.dion@afifor.fr</a>	X	X		OUI
AFI-LNR	Férial Stéphanie	<a href="mailto:stephanie.ferial@afi-lnr.com">stephanie.ferial@afi-lnr.com</a>	X			OUI
AFI-LNR	Petit Franck	<a href="mailto:franck.petit@afi-lnr.com">franck.petit@afi-lnr.com</a>	X		X	OUI
AFI-LNR	Jovelin Vincent	<a href="mailto:vincent.jovelin@afi-lnr.com">vincent.jovelin@afi-lnr.com</a>	X			OUI
AFI-LNR	Gillot Xavier	<a href="mailto:xavier.gillot@afi-lnr.com">xavier.gillot@afi-lnr.com</a>	X		X	OUI
AFI-LNR	Anaïs Ferrer	<a href="mailto:anaïs.ferrer@afi-lnr.com">anaïs.ferrer@afi-lnr.com</a>	X	X		OUI
DOUBLE A	Colboc Coline	<a href="mailto:coline_colboc@doublea-alizay.fr">coline_colboc@doublea-alizay.fr</a>	X	X		OUI
DOUBLE A	Leclerc Alexandra	<a href="mailto:alexandra_leclerc@doublea-alizay.fr">alexandra_leclerc@doublea-alizay.fr</a>	X	X		OUI
KIMBERLY	Sublet Géraldine	<a href="mailto:geraldine.sublet@kcc.com">geraldine.sublet@kcc.com</a>	X	X	X	OUI
KIMBERLY	Rouppert Roger	<a href="mailto:rroupper@kcc.com">rroupper@kcc.com</a>	X	X		OUI
KIMBERLY	Modard Michael	<a href="mailto:michael.modard@kcc.com">michael.modard@kcc.com</a>			X	OUI
UPM	Kubiak Jean	<a href="mailto:jean.kubiak@upm.com">jean.kubiak@upm.com</a>	X			OUI
UPM	Kipp Berangère	<a href="mailto:berangere.kipp@upm.com">berangere.kipp@upm.com</a>	X	X		OUI
DS SMITH PAP ROUEN	Deparis David	<a href="mailto:david.deparis@dssmith.com">david.deparis@dssmith.com</a>	X			OUI
DS SMITH PAP ROUEN	Vallée Corinne	<a href="mailto:Corinne.Vallee@dssmith.com">Corinne.Vallee@dssmith.com</a>	X	X	X	OUI
AHLSTROM-MUNKSJO PONT AUDEMER	Sourisseau Audrey	<a href="mailto:Audrey.Sourisseau@ahlstrom-munksjo.com">Audrey.Sourisseau@ahlstrom-munksjo.com</a>	X	X	X	OUI
AHLSTROM-MUNKSJO PONT AUDEMER	Caraby Gaëlle	<a href="mailto:Gaelle.Caraby@ahlstrom-munksjo.com">Gaelle.Caraby@ahlstrom-munksjo.com</a>	X		X	OUI
ONDULYS ANDELLE	Desmarest Julie	<a href="mailto:Julie.Demarest@ondulys.fr">Julie.Demarest@ondulys.fr</a>	X	X	X	OUI
ONDULYS ANDELLE	Boullen Margaux	<a href="mailto:Margaux.Boullen@ondulys.fr">Margaux.Boullen@ondulys.fr</a>	X			OUI
ONDULYS ANDELLE	Collemare Gaylord	<a href="mailto:Gaylord.Collemare@ondulys.fr">Gaylord.Collemare@ondulys.fr</a>	X	X	X	OUI
ESSITY HONDOUVILLE	Anne Conte	<a href="mailto:anne.conte@essity.com">anne.conte@essity.com</a>	X			OUI
ESSITY HONDOUVILLE	Régis Bauer	<a href="mailto:Regis.BAUER@essity.com">Regis.BAUER@essity.com</a>	X			OUI
ESSITY HONDOUVILLE	Sophie Jacquelin	<a href="mailto:sophie.jacquelin@essity.com">sophie.jacquelin@essity.com</a>	X	X		OUI
ESSITY HONDOUVILLE	Clément Hassen					

## 6 Les Projets 2021

Le 18 janvier 2021 ont été défini en réunion plénière, 3 groupes Projets répondant aux priorités des membres :

- Groupe Projet Communication
- Groupe Projet Formation Certifiante (CQP-CCP)
- Groupe Projet Formation Digitale

Une réflexion plus globale a semblé nécessaire avec les directions de sites papetiers sur la gestion prévisionnelle des compétences à 5 et 10 ans pour les métiers de la production et de la maintenance.

## 7 ANNEXES

# Charte de bonne conduite en matière de concurrence

06 septembre 2019

### INTRODUCTION

L'AFIFOR (association filière formation de l'Intersecteur Papier Carton) est une association tripartite gouvernée par les fédérations professionnelles du Papier Carton, les organisations syndicales salariées et les organismes gestionnaires des CFA formant aux métiers du Papier Carton.

La mission de l'AFIFOR est d'accompagner les entreprises en territoire sur le recrutement et la formation en coordonnant et en animant des réseaux régionaux constitués des entreprises et CFA membres nommés sous le terme générique **PAPERTEAM NORMANDIE**.

Au 6 septembre 2019, les **PAPERTEAM territoriales** sont au nombre de quatre :

- **PAPERCH'TIM**
- **PAPERTEAM NORMANDIE**
- **PAPERTEAM NOUVELLE-AQUITAINE**
- **PAPERTEAM RHÔNE-ALPES**

LA **PAPERTEAM NORMANDIE** a adopté la présente Charte de Bonne Conduite au cours de sa réunion plénière du 6 septembre 2019. Cette charte vise à assurer la conformité des activités organisées dans le cadre de LA **PAPERTEAM NORMANDIE** avec les règles de concurrence applicables en France, qu'elles soient d'origine nationale ou communautaire.

Les entreprises membres et leur(s) représentant(s) s'engagent à s'y conformer de façon stricte lors de leur participation aux réunions de la **PAPERTEAM NORMANDIE**, ainsi qu'à toute réunion d'un groupe de travail ou commission.

Cette charte ne décharge pas les entreprises membres de leur responsabilité personnelle et collective dans le respect des règles de concurrence.

Cette charte ne se substitue en rien au code de même nature pouvant exister au sein de chaque société membre.

Une telle charte ne peut être exhaustive. En cas de besoin, la **PAPERTEAM NORMANDIE** et ses membres procéderont à la consultation d'un Conseil juridique sur les questions qui pourraient ultérieurement se poser et s'engagent à appliquer les conseils qui leur seront ainsi donnés.

### I – ORGANISATION DES REUNIONS PAPERTEAM NORMANDIE

Les règles mentionnées dans le cadre de cette charte s'appliquent aux réunions plénières de la **PAPERTEAM NORMANDIE** à ses sous-commissions ainsi qu'à tout groupe de travail.

Les réunions font l'objet d'une convocation par courrier électronique à laquelle la présente charte sera jointe. Un ordre du jour est adressé à l'avance aux personnes concernées. Il précisera la qualité, le sujet et la durée d'intervention des éventuels experts invités.

Un président de séance est nommé pour chaque réunion. Il est issu des membres de l'AFIFOR (entreprises ou CFA).

La réunion plénière est animée par un permanent de l'AFIFOR et les sous-commissions par leur porteur de projet respectif. Le président de séance veille à la conformité de l'ordre du jour, des activités et échanges et du respect de la présente charte. Il rappelle en début de chaque réunion l'existence de la Charte et ses implications.

Le Président de séance ou, le cas échéant, tout autre participant est tenu de rappeler à l'ordre tout participant qui ne respecterait pas ces règles ; en cas de non-respect de ces règles, le Président de séance, au besoin à la demande d'un participant, doit suspendre, voire interrompre la réunion et en prendre acte dans le procès-verbal. Conformément au droit de la concurrence, il appartient à toute entreprise participante de se distancier publiquement de tout comportement qui apparaîtrait comme contraire aux règles de la concurrence.

Chaque réunion doit donner lieu à l'établissement d'une liste de présence signée par chaque participant.

Chaque réunion doit également faire l'objet d'un compte-rendu qui doit être cohérent avec l'ordre du jour envoyé préalablement à tous les participants de la **PAPERTEAM NORMANDIE**. Le compte-rendu doit refléter les échanges intervenus au cours de celle-ci.

## II – RAPPEL DES PRINCIPALES OBLIGATIONS DES PARTIES CONCERNEES

- Les entreprises membres s'interdisent tout échange des données personnelles sur leurs collaborateurs, tout accord ou toute pratique concertée portant sur le prix de vente des produits fabriqués par les entreprises, le partage des marchés, la politique d'investissement, les restrictions de ventes à un client particulier et, d'une façon générale, tout comportement ayant pour objet ou pouvant avoir pour effet d'enfreindre les règles de la concurrence.
- Les représentants des entreprises membres participant aux réunions s'interdisent tout échange d'informations non publiques les concernant qui seraient susceptibles d'influencer le comportement de leurs entreprises sur le marché.

## III – COMMUNICATION D'INFORMATIONS PAR LA PAPERTEAM NORMANDIE A SES MEMBRES

- Dans le cadre de sa mission d'assistance, de conseil et d'information de ses membres, l'AFIFOR collecte, à des fins statistiques ou d'études synthétiques, des informations relatives à son activité. Les informations ainsi recueillies font l'objet d'un traitement confidentiel par les permanents de l'AFIFOR, doivent n'être disponibles que sous forme agrégée et ne se référer qu'à des périodes passées. Elles doivent être restituées aux entreprises sous une forme garantissant le respect du secret statistique ainsi que des règles de concurrence.
- Aucun membre, ni personne physique ou morale extérieure à la profession ne peut avoir accès aux données individuelles d'entreprises collectées par l'AFIFOR.
- Outre les éléments qu'elle élabore ainsi, LA **PAPERTEAM NORMANDIE** peut également communiquer à ses membres des informations statistiques ou rapports rendus publics par des organismes nationaux ou internationaux.

Qu'elles soient issues de sources publiées ou qu'elles soient élaborées par l'AFIFOR, ces informations devront cependant, lors de réunions, être présentées de façon globale par un permanent de l'AFIFOR.

## IV – SANCTIONS

En cas de manquement aux obligations rappelées dans cette Charte, il sera procédé à un rappel à l'ordre auprès de la personne concernée et, si nécessaire, une protestation écrite de l'AFIFOR sera adressée à l'entreprise adhérente représentée par cette personne.

En cas de manquement réitéré, une suspension provisoire de la participation aux réunions pourra être prononcée, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de la **PAPERTEAM NORMANDIE** de la société concernée.

## V – MODALITES DE MISE EN PLACE

- Il est demandé à chaque société adhérente ainsi qu'à tout nouvel adhérent à la **PAPERTEAM NORMANDIE** de signer cette Charte de Bonne Conduite.
- Chaque société membre informera ses représentants aux diverses instances de LA **PAPERTEAM NORMANDIE** du contenu de cette Charte et de ses implications.

## ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE A la Charte de bonne conduite de LA PAPERTEAM NORMANDIE

- Entreprise : .....

- Nom du représentant habilité (barrer la mention inutile)

• à l'engager : .....

• à la représenter : .....

- Fonction : .....

- Fait à ....., le .....

- Signature et cachet de l'entreprise :

## ANNEXES

# Règles de fonctionnement des groupes de travail

06 Septembre 2019

## PREAMBULE

La large autonomie de fonctionnement et d'organisation des groupes de travail ou commissions, liée à la diversité des thèmes, à leurs contenus et aux objectifs fixés, nécessite de définir un cadre de fonctionnement.

Le respect de ces règles est la garantie d'un fonctionnement harmonieux de la **PAPERTEAM NORMANDIE** puisque les groupes de travail sont les instances qui produisent du contenu susceptible d'être partagé entre le plus grand nombre de membres lors des réunions plénières.

Ces règles ont pour but de maintenir des relations de confiance, d'honnêteté et de transparence dans l'échange d'informations entre membres.

## OBJET DES GROUPES DE TRAVAIL

Les groupes de travail sont la cheville ouvrière de la **PAPERTEAM NORMANDIE**, coordonnés par l'AFIFOR.

Ils ont pour objet de réunir les représentants d'entreprises de la **PAPERTEAM NORMANDIE** pour travailler, échanger et partager sur un sujet d'intérêt commun lié à l'attractivité, au recrutement et à la formation professionnelle.

Cela peut être :

- Communication et valorisation de la filière
- Relations écoles-entreprises
- Recrutement en apprentissage
- Innovation pédagogique et digitalisation
- Accompagnement des alternants
- Démarche Qualité de la formation

## CREATION ET DISSOLUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

La création d'un groupe de travail se fait à l'initiative d'un ou plusieurs membres de la **PAPERTEAM NORMANDIE** qui ont identifié un besoin commun et partageable par la communauté.

### **Recommandation :**

- le porteur du projet doit être identifié dès la création du Groupe de travail, garant du suivi du projet.
- les objectifs doivent être ciblés et bien définis.
- la période du projet doit être prédéfinie sur une année maximum.

Les objectifs sont alors présentés en réunion plénière de la **PAPERTEAM NORMANDIE**.

Le groupe est dissout lorsque le porteur de projet juge que les objectifs sont atteints ou lorsque la participation est devenue insuffisante.

## CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL OU COMMISSION

Peuvent être membres d'un groupe de travail tous les experts appartenant à une entreprise membre de la **PAPERTEAM NORMANDIE** ou un CFA membre d'AFIFOR.

Les partenaires extérieurs peuvent être invités occasionnellement à participer mais ne sont pas membres du groupe. Dans ce cas, ils devront signer la Charte de bonne conduite, et respecter les règles de fonctionnement.

La contribution active aux travaux du groupe est encouragée.  
Un minimum de quatre membres est recommandé pour créer un groupe.

La création d'un groupe de travail et son porteur de projet sont validés en réunion plénière.

## CAS PARTICULIER : L'INVITE

Pour atteindre ses objectifs le groupe peut avoir recours à la contribution d'experts non-membres de la **PAPERTEAM NORMANDIE**. Tout expert non-membre a le statut d'invité du groupe.

La participation d'une société non-membre de la **PAPERTEAM NORMANDIE** à un groupe de travail requiert le respect d'un minimum de règles :

1. Les membres du groupe doivent être d'accord, à l'unanimité, sur cette participation
2. Le porteur de projet, avant de lancer l'invitation, en informe la **PAPERTEAM NORMANDIE**.
3. L'invité doit avoir signé la Charte de bonne conduite avant la réunion

L'invité peut recevoir le compte rendu ou un extrait des séances de travail auxquelles il aura participé. Le groupe décide des informations à communiquer ou à conserver au sein du groupe. A la fin des travaux, c'est encore au groupe de décider s'il est possible ou pas de communiquer une copie du rapport final.

En cas de difficultés pour prendre une décision le Groupe doit demander l'avis de la **PAPERTEAM NORMANDIE**.

## REGLES DE FONCTIONNEMENT

- **Réunions**

Le groupe de travail se réunit chez un des membres qui participe aux travaux du groupe.

Il est recommandé de changer de lieu à chaque réunion.

Dans un souci d'économie, lorsque cela se justifie les conférences téléphoniques peuvent être utilisées, voire les vidéo conférences (si les sites des membres en sont équipés).

- **Rôle Porteur de Projet**

- Il anime le groupe et établit les ordres du jour.

- Il porte à la connaissance de tous les membres la Charte de bonne conduite en matière de concurrence ainsi que les Règles de fonctionnement des Groupes Projet.

- Il veille à l'édition d'un compte-rendu.
- Il tient la **PAPERTEAM NORMANDIE** au courant de l'avancement des activités du groupe via le permanent de l'AFIFOR. En particulier il met celui-ci en copie des convocations.
- Il veille à ce que les travaux du groupe restent dans les objectifs définis.

## **REGLES DE CONFORMITE ET D'ETHIQUE**

Les participants à un groupe de travail s'engagent à respecter les présentes Règles ainsi que la Charte de bonne conduite en matière de concurrence de la **PAPERTEAM NORMANDIE**